

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens

Séance du 5 septembre 2024

Présidence de Monsieur Sylvain Richard

Le Conseil communal de Renens

- vu le préavis municipal N° 62-2024 de la Municipalité du 15 avril 2024,
- ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

- DECIDE

1. d'adopter le dossier du plan d'affectation communal (PACom) ;
2. d'accepter les réponses aux oppositions formulées à l'encontre du plan d'affectation communal ;
3. de lever les oppositions formulées à l'encontre du plan d'affectation communal ;
4. d'approuver les réponses de la Municipalité aux postulats du Conseil communal concernant la préservation du patrimoine bâti dans le PACom (Mme la Conseillère communale Verena Berseth) et l'inscription dans le PACom de références à l'utilisation de matériaux durables (M. le Conseiller communal Sylvain Richard).
5. d'autoriser le transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif des parcelles Nos 306, 708,928, 1309 et 1321 d'une valeur comptable de CHF 0.-, ainsi que des parcelles ns 68,631,639 et 1086 d'une valeur comptable totale de CHF 2'136'000.-.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 avril 2024.

Ainsi délibéré en séance du 5 septembre 2024

Le Président

Sylvain Richard

La Secrétaire

Corrine Simon



